

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 52 (1914)
Heft: 2

Artikel: Djan Ronnèri pè lo Grand Conset
Autor: Marc
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-210145>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 26.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du N° du 10 janvier 1914 : La Restauration genevoise. — Djan Ronnéri pè lo Grand Conset (Marc à Louis). — Etonnants, ces Américains ! (M.-E. T.). — A propos du 24 janvier 1798 (L. Mogeon) (A. sièvre). — D'Etraz au pays des Comanches. — La question de la question. — Notre dernier problème.

LA RESTAURATION GENEVOISE

Nos amis les Genevois ont célébré avec entraînement, le 31 décembre, le centenaire de la « Restauration » ou du retour à l'indépendance de leur république. On sait que, moins heureuse que le Pays de Vaud, libéré du joug de Berne le 24 janvier 1798, Genève se vit incorporée à la France en cette même année (15 avril). Le Directoire français avait été servi dans ses desseins par l'anarchie à laquelle la ville était en proie à la suite de la formation de clubs révolutionnaires pareils à ceux qui terrorisaient et décimaient la France. Excités d'ailleurs par des Genevois dénaturés, il bloqua Genève d'une légion de soldats et de gabelous, assurant ainsi l'annexion brutale que méditait Desportes, le résident de France dans la cité de Calvin. Soudain, tandis que le conseil législatif et le conseil général délibéraient sur ses propositions, une armée française pénétra par trois portes à la fois dans la ville, braqua des canons sur toutes les places et, après un semblant de conseil général, proclama l'annexion comme mettant le comble aux vœux unanimes des citoyens genevois.

Voici comment le spirituel poète Jean-François Chaponnière conte cette prise de la petite république par la grande :

« L'envoyé de France, dans un moment d'abandon, avoua franchement à nos magistrats que la grande nation avait le plus vif désir de se réunir à Genève. Les autorités prirent la liberté de faire observer à M. le président que le consentement mutuel était de rigueur pour que l'union fût heureuse, et que nos concitoyens ne paraissaient pas avoir encore une vocation bien décidée pour former ce nœud. L'envoyé répondit affectueusement que cela viendrait, que cependant il était un peu pressé, et, pour nous prouver la sincérité de ses intentions, il nous coupa les vivres.

» Nous en fîmes des plaintes à Paris. Le gouvernement français témoigna avec candeur sa surprise à nos commissaires, les assurant qu'il était d'une ignorance complète de ce qui se passait dans nos environs ; qu'au surplus il y mettrait ordre et que nos concitoyens pouvaient être absolument tranquilles sur le maintien de notre indépendance. Puis les Révérends pères du Directoire firent marcher une petite armée qui s'empara de Genève et la question fut tranchée.

» Nous fûmes bien surpris d'apprendre un beau matin, par les gazettes de la capitale, que nous avions sollicité vivement la réunion et que nous étions rayonnants de joie.

C'est pourquoi, pendant l'occupation française, Chaponnière fut constamment de l'opposition, écrit Marc Monnier dans *Genève et ses*

poètes. Les meilleures chansons qui coururent le monde à l'avènement de l'Empire partaient du pupitre où ce poète rimait entre deux comptes, car à Genève, et même ailleurs, on n'échange pas du pain contre des vers. Ses épigrammes contre le gouvernement français inquiétèrent assez vivement la police impériale et M. de Melun, préfet de Genève, appela bien des fois dans son cabinet le malin chansonnier.

« La condition de Genève annexée était particulièrement pénible, lisons-nous dans l'*Histoire littéraire de la Suisse française* de Ph. Godet. Toutefois la petite république avait réussi à sauver du naufrage quelques-uns de ses biens les plus chers : le traité de réunion avait réservé aux Genevois le droit d'administrer eux-mêmes leur culte, leur instruction et la bienfaisance publique. Comme l'a dit M. A. de la Rive, « la patrie se réfugia alors dans ces trois éléments, éminemment propres à conserver et à éveiller le patriotisme ». Il restait aux Genevois quelque chose de l'ancienne Genève, et ce quelque chose était beaucoup, car pendant les seize années de la domination française, subsista un corps d'administration genevois, un faisceau d'institutions nationales, qui incarnaient malgré tout la survivance de la patrie et son indépendance morale...

» Malgré la domination étrangère, la vie intellectuelle n'est pas éteinte : des savants font connaître leur ville à l'étranger et entretiennent le bon renom créé par les Saussure et les Bonnet. Ils ont pour organe la *Bibliothèque britannique* fondée en 1796, qui, grâce au concours des Genevois réfugiés en Angleterre, devient un véritable organe international, apprécié par toute l'Europe savante. Ainsi Genève résiste par la pensée.

Elle ne devait pas tarder à reconquérir tous ses droits : l'entrée des alliés en Suisse, en 1813, eut pour heureux effet la délivrance de Genève, Valais et Neuchâtel. La garnison française de Genève capitula entre les mains du général autrichien Bubna, sans coup férir. C'était le 30 décembre. « Le lendemain, dernier jour de l'an, écrit encore M. Ph. Godet, fut le dernier jour de la domination étrangère : trois anciens magistrats, Lullin, Des Arts et Pictet de Rochemont proclamèrent, avec quelques citoyens courageux, la résurrection de l'ancienne République de Genève et se constituèrent en gouvernement provisoire. Le chef-lieu du département du Léman redevint la ville et République de Genève, qui fut reçue comme vingt-deuxième canton dans la Confédération suisse ; les souverains alliés reconnurent cette existence nouvelle. Jamais peut-être un petit peuple rendu à lui-même et à ses destinées ne donna le spectacle d'une plus vive allégresse.

« La première conséquence heureuse de cette restauration fut la rentrée des exilés. Ils rapportèrent dans leur patrie tout ce qu'ils avaient accumulé d'expérience durant les mauvais jours. C'est le moment où la ville s'enrichit de toute sorte d'institutions philanthropiques, où l'on crée les écoles lancastériennes, les caisses d'épargne,

où l'on réforme le régime pénitentiaire, où un généreux citoyen, H.-L. Boissier, constitue le comité d'utilité publique ; Candolle crée le jardin botanique et le musée d'histoire naturelle ; il fonde avec Dumont, Bellot, de la Rive, Pictet, la Société de lecture, qui devait rendre à Genève et à ses hôtes d'inestimables services. Il préside la Société des Arts, inaugure, en 1826, le musée de peinture fondé par les demoiselles Rath... »

Tout en relevant avec bonheur ses institutions républicaines, Genève sollicita une garnison suisse, premier pas de sa réunion avec la Confédération suisse. Trois compagnies fribourgeoises entrèrent dans la ville, le 1^{er} juin 1814, au milieu d'un enthousiasme extraordinaire. J. F. Chaponnière fut un des premiers à adresser son salut aux Suisses :

Enfants de Tell, soyez les bienvenus !
Quel plaisir de voir vos bannières !
Quinze ans d'oppression nous avaient abattus,
Un instant finit nos misères.
Tous nos malheurs, tous nos revers,
S'effacent par votre présence ;
Aux maux que nous avons soufferts
On voit succéder l'espérance ;
Nos beaux jours nous sont rendus.
Enfants de Tell, soyez les bienvenus !

Le centenaire de son entrée dans la Confédération, Genève le célébrera l'été prochain, dans de grandes réjouissances populaires, dont la fête du 31 décembre n'a été que le prélude. Elle peut être sûre de voir s'associer à sa joie tous ses confédérés, notamment les Vaudois et notre petit journal qui compte tant d'amis sur les bords de l'Arve et du Rhône.

M. Parvenu. — Au collège. D'après ses devoirs, nous mettrons votre fils en troisième.

M. PARVENU. — Du tout ! du tout ! Je tiens à lui payer les premières. Dieu merci ! nous avons de quoi !

DJAN RONNÉRI PÈ LO GRAND CONSET

Por ion que n'ètai jamé conteint, l'ètai bin ion que n'ètai jamé conteint clli Djan Ronnéri. Rein n'allève à sa potta : lè z'ècoule, lè z'autorità, la fenna, lè bouèbo, lo temps, lè truffe, lo recor, lè veneindze, tant qu'ao ministre — l'è tot vo dere. — L'avai à monettà oquie por tot, tant qu'ao taupf, que trovave que ne devètrai pas preindre lè mèle ma rein que lè femelle. Enfin quie ! vo dio que l'ètai on mauquemoûdo et adî à menâ la leinga contre lè dzein.

Mâ l'ètai principalement contre lo Grand Conset que niaffave. L'ètai inutilo-d'in avai ion, que desâ : on iadzo que lè lois sant fête, lâi a pas falta de lè doutâ po ein refère dâi z'altro que valiant pas pî lo quart atant. Tot cein l'è dau commerce qué rapporte rein et foudrà tot cein supprimâ. Ie desâi assebin que se l'ire à Grand Conset, ie farâi to tsaud volâ onna no-

valla loi, que sarâi la derrâire et que sè derâi dinse :

« ARTICLE 1. L'è defeindu de refère dâi novelle loi, tot cein l'è dâi nid à tsecagne.

» ARTICLE 2. Lo Grand Conset l'è aboli. »

Lè dzein sè fotant de li et, po onna rize, l'ant te pas met âo Grand Conset, sti saillî passâ.

Mon Djan Ronnèri l'a dan du venî pè Lozena po ître assermeintâ et faillâi, vère quemet l'ètai flè. Tegnâi bin sè z'orolhie, cré mâtin ! quand l'è que l'allâve pè la cathèdrâla po dere lo sermeint et martsive âo pas quemet âi z'abbâi.

Aprî clli l'assermeintachon et que l'èut bu quauque quartette avoué l'è z'amî, remode po l'ottô iò valtécé que reincontre on certain Mourguenî que lâi dit dinse :

— Eh bin, Ronnèri ! a-to dza fé votâ clli loi po dèguenauts lo Grand Conset ?

— Vâi-to, mon ami Mourguenî, que lâi répond Ronnèri, ie commènço tot parâ à comprendre que lo Grand Conset l'è oquié de bin utîlo... ora que l'èin su. MARGA LOUIS.

ETONNANTS, CES AMÉRICAINS !

POUR s'instruire, voyez-vous, il n'y a que les voyages.

Je me trouvais il y a quinze jours à peine aux Etats-Unis, chez mon ami Mac Pasbeth, un riche fermier du Kentucky, qui est en passe de faire fortune dans l'aviculture.

Et comme je le félicitais au sujet de ses succès rapides :

— Une idée de génie, tout simplement, interrompt-il, modeste. Visitant un jour un éleveur des environs de New-York, je fus frappé du peu d'entrain qu'apportaient ses poules à remplir leurs devoirs naturels. Un, deux, trois œufs au maximum par jour ! Pour des poules américaines, c'était évidemment insuffisant.

Rentré chez moi, je me mis à chercher le moyen d'augmenter la production. Pendant des mois, je sondai vainement le problème. Je commençais à désespérer d'en trouver jamais la solution, lorsqu'un beau jour surgit, lumineuse, l'idée féconde, l'idée créatrice qui m'a fait un des rois de la finance mondiale.

Mac Pasbeth s'emballait. Je me gardai de l'arrêter.

— ... De la finance mondiale ! répéta-t-il, le regard perdu dans l'espace. Tel que vous me voyez, j'ai révolutionné l'aviculture. La ponte des poules, tenez ! je la double, je la triple. Au besoin, je la quadruple, je la... Mais assez de paroles, venez voir mes installations.

Passant familièrement son bras sous le mien, il m'entraîna.

Nous arrivâmes bientôt auprès d'un vaste enclos, à l'intérieur duquel un régiment de poules maigres, décharnées, pitoyables, esquissaient d'inquiétants pas de ciseaux.

— Elles ont l'air d'avoir bu, n'est-ce pas ? m'expliqua Mac. Rassurez-vous ! Elles sont simplement un peu fatiguées. Au reste, vous allez comprendre...

Ce disant, il pressa avec un flegme bien américain un bouton électrique. Et tout aussitôt, comme par enchantement, de vastes toiles s'élevèrent tout autour et au-dessus de l'enclos. La nuit se fit, profondément obscure, dans le gigantesque poulailler.

— Attention ! fit Mac Pasbeth.

Très calme toujours, l'Américain pressa un second bouton. Et soudain apparut, fixé sur les toiles par un peintre habile, un merveilleux panorama de montagnes escarpées, de forêts sombres, de prés verdoyants, de rivières d'émeraude, le tout éclairé par un colossal globe électrique imitant à s'y méprendre le soleil levant...

A la vue de cette nature en fête, les coqs firent entendre de joyeux cocorikos.

Et les poules, les pauvres poules étiques, odieusement trompées elles aussi, se mirent à

pondre. Les œufs pleuvaient, littéralement...

Mac rayonnait.

— Vous le voyez, conclut le sympathique Américain, il n'y a qu'à ramasser. Chaque nuit, je fais monter le soleil à l'horizon une, deux, trois fois selon l'importance de la demande. Et mes poules, chaque fois persuadées qu'un nouveau jour se lève, y vont bravement d'un œuf ou deux.

— Superbe ! m'écriai-je, absolument abasourdi. Seulement, cher ami, permettez-moi une question. A ce régime-là, vos poules doivent s'user rapidement. Que faites-vous de celles qui sont devenues impropres à la production ?

Mac eut un fin sourire :

— Ce que j'en fais ? Mais des conserves, parle ! Avec un peu de lapin, ça se transforme en un civet de lièvre exquis. Les Européens en raffolent !

Nous échangeâmes un vigoureux *shak hand* et plein d'admiration, je quittai mon ami Mac pour aller visiter les célèbres pêcheries de Hameçon City où l'on engraisse les baleines au moyen d'huile de foie de morue.

Etonnants, ces Américains !

M. E. T.

Un bel âge.

Le 1^{er} janvier, un de nos périodiques les plus intéressants et les plus justement goûtés est entré dans sa 119^e année. C'est un bel âge et aussi le plus bel âge qu'on puisse faire d'une publication de ce genre, à notre époque où la faveur du public, avide de nouveauté, est si capricieuse, si ingrate même, souvent.

Nous parlons de la *Bibliothèque universelle et Revue suisse*, qui, en dépit d'une concurrence à laquelle elle donne victorieusement la réplique, voit de jour en jour augmenter le nombre de ses abonnés et de ses lecteurs. Comme l'a fort bien dit un de nos confrères, la *Bibliothèque universelle* est du nombre de ces revues qui s'enorgueillissent à juste titre d'un passé très honorable, de saines et belles traditions. Elle est la plus importante des revues littéraires suisses ; elle en est aussi la plus ancienne. On ne le dirait pas, tant elle sait, sans faillir à ses nobles traditions, s'abreuer aux sources nouvelles, favorites du public intellectuel de notre temps.

Les plus goûtés de nos écrivains actuels en Suisse romande, en France, même, sont au nombre de ses collaborateurs et par ses chroniques parisiennes, allemandes, anglaises, italiennes, russes, romandes, scientifiques et politiques, on se tient au courant du mouvement général des idées.

Une preuve. — Vois-tu, mon ami, je me suis acheté un beau manteau de fourrure, il paraît qu'il va faire un froid terrible.

— Qui t'a dit ça ?

— C'est le marchand de fourrures.

A PROPOS DU 24 JANVIER 1798

Troisième article.

Le lundi 22 janvier, le conseil des Deux Cent reçoit de Berne l'avis suivant, qui montre bien que les Bernois espéraient encore que les Vaudois se calmeraient :

Leurs Excellences nos souverains Seigneurs, nous témoignant la confiance flatteuse de nous charger de l'examen des pétitions qui leur ont été dernièrement adressées par diverses villes et communes du Pays de Vaud, ou qui, à la suite de la proclamation du 12 janvier dernier leur seront présentées encore, y ont ajouté l'ordre de leur en faire notre rapport dans le plus bref délai.

Nous croyons ne pouvoir mieux remplir les intentions bienfaisantes de LL. EE. qu'en appelant les diverses communautés à nous présenter avec confiance et aussi tôt que possible des pétitions claires et détaillées sur les désirs équitables et conformes au bien général de la patrie qu'elles pourront former pour augmenter

le bonheur dont elles jouissent. En présentant séparément leurs pétitions elles atteindront leur but sans que la tranquillité publique en soit troublée, tandis qu'elle pourrait l'être si dans ce moment de fermentation chaque réclamation particulière était discutée dans une assemblée nombreuse divisée d'intérêt et d'opinions et agitée par des influences étrangères.

Nous connaissons assez l'esprit de justice et de patriotisme qui dirige la grande majorité des habitants du Pays de Vaud pour être persuadés que les vœux qu'ils nous présenteront, soit qu'ils contiennent le rachat ou la diminution de redevances onéreuses, soit la réforme des abus qui pourraient s'être glissés dans l'administration, soit des améliorations à faire, seront telles qu'ils ne seront pas en opposition avec les intérêts des communautés voisines ni avec la tranquillité et le bien général de notre heureuse patrie.

Nous mettrons dans l'examen de ces réclamations tout le zèle et toute l'activité que doit inspirer l'amour de la patrie et nous serions au comble de nos désirs si nos travaux pouvaient consolider et resserrer les liens d'attachement et d'harmonie qui ont réuni pendant si longtemps tous les citoyens de l'Etat.

Donné à Berne le 18 janvier 1798.

Les membres de la commission d'état nouvellement établis : B.-A. Tschärner, conseiller et président, D.-F. Fellenberg, J. Wytttenbach, A. Haller, N. Fr. de Mulinen, Benoît, secrétaire.

Une note manuscrite de la main de Pidou ajoute : Le 23 au matin, le conseil des Deux Cent de Lausanne s'assemble à l'extraordinaire pour délibérer sur ce mandat et on arrête que deux députés partiront incessamment pour aller demander de nouveau à Berne l'assemblée générale des communes. Ces députés, qui sont le bourgmestre de Saussure et M. J. S. De Loys partent le même jour à 4 heures après midi. Le comité central des villes et des communes ajouta à cette députation du Deux Cent de Lausanne M. Monod de Morges, de sorte qu'ils étaient en tout trois députés. Trois heures après arrive la proclamation du général Ménéard du 4 Pluviôse. On dépêche aussitôt aux députés un courrier qui les rattrape à Moudon et les fait rebrousser.

C'est à Ménéard que les Bernois doivent de ne pas avoir reçu les délégués vaudois qui, ce jour-là, 23 janvier, avaient pour mission de parlementer pour obtenir à l'amiable ce qu'ils allaient avoir librement. Il est bien peu probable d'ailleurs que l'entente eût pu se faire sans réticences entre les Magnifiques Seigneurs et leurs féaux Sujets. Au lieu de patauger dans des phrases filandreuses ou dont le velours dissimulait mal la griffe, les Vaudois préférèrent l'action directe.

On sait, et nous n'y revenons pas, ce qui se passe dans la nuit du 23 au 24 janvier. La République lémanique est proclamée par un comité révolutionnaire et acclamée par la population.

Dans le recueil des pièces tirées des Archives de l'Assemblée provisoire du Pays de Vaud en 1798 et copiées pour servir de supplément au registre incomplet des séances de cette assemblée, on lit, à la date du 24 janvier :

« ... Le comité de réunion désirerait s'unir aux citoyens magistrats pour faire assembler la force armée et faire proclamer au nom et de la part des autorités constituées la République lémanique, puisqu'il ne conviendrait pas que cette proclamation se fit partiellement, mais plutôt avec toute la solennité possible.

Expédié par ordre du Comité de réunion.

Signé : Bonnard, président.
Benoît, secrétaire. »

« Délibérant sur la motion qui lui a été présentée par le comité de réunion, a trouvé que le Comité central qui seul en ce moment représente la généralité des villes et communes du